



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/ 2017 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M François LAURENT, M Bruno PUIS, M Médéric PARROT, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Isabelle FORTE, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Odile CORDIER, Mme Nicole DIMINO.

Absent (e, es, s) excusé (e, es, s) :

- Mme Christine NEIVA-TORRES ayant donné procuration à Mme Odile CORDIER.
- Mme Nadège ROELENS ayant donné procuration à M Eric BARRUET.
- M Jean-Pierre WRZochol ayant donné procuration à M Michel COLLETTE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Isabelle FORTE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 10 avril 2017.
- Tarif cantine.
- Convention zéro phyto.
- Droit de préemption.
- Convention SITTEUR.
- SEZEO – Approbation des statuts et retrait de la commune de Guivry.
- Location des salles.
- Pass seniors.
- Jurés d'assises.

Questions diverses :

- Travaux mairie/médiathèque.

Informations supplémentaires :

- Elections sénatoriales.
- Affaires Bourgeois et Kolor.
- Voisins vigilants.
- Rythmes scolaires.
- Concours ville fleurie.

APPROBATION DU P V DU 10 AVRIL 2017.

Observation de Mme Michelle CHAMBRELENT : l'acquisition de la RFID pour la médiathèque est prévue en 2017.

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2017 est adopté à la majorité.

Vote pour : 12.

Abstention : 3.

TARIF CANTINE (délibération n°01-12/06/17).

Monsieur Eric BARRUET rappelle la nécessité de délibérer sur le prix cantine pour la rentrée de septembre 2017. Il dresse un bilan de l'année en cours soit à ce jour 11 525 repas avec un déficit estimé d'environ 9 200 € pour Saint-Martin-Longueau et de 1 700 € à Bazicourt selon la clé de répartition du RPI.

Il propose de maintenir le prix actuel de 4,90 €

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

ZERO PHYTO , CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (délibération n°02-12/06/17).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en signant une charte avec l'agence de l'eau pour l'entretien des espaces publics (niveau 2), la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% sur les 6 000 € qui ont été prévus au budget pour l'étude. Il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette charte.

Vote pour : 15.

ZERO PHYTO , DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (délibération n°03-12/06/17).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la demande de subvention à déposer auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie et la mise en œuvre de l'ensemble des actions nécessaires pour la réalisation des objectifs assignés niveau 2 de la charte suite aux conclusions du plan de gestion.

Pour : 15.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION
ZERO PHYTO (délibération n°04-12/06/17)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes portant sur la réalisation d'un plan de gestion zéro phyto doit être constituée.

Candidat titulaire : Michel COLLETTE.
Candidat suppléant : Philippe POULAIN.

Vote pour : 15.

**ZERO PHYTO . CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDES
(délibération n°05-12/06/17).**

Après présentation par Monsieur le Maire de la proposition d'une convention passée entre les trois communes (Saint-Martin-Longueau/Bazicourt/Sacy-le-Petit) pour groupement de commandes à réaliser en vue de la passation d'un marché public portant sur la réalisation d'un plan de gestion zéro phyto, les membres du conseil municipal décident :

- Que la commune de Saint-Martin-Longueau soit désignée représentant du groupement de commande.
- Acceptent les termes de ladite convention).
- Autorisent le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

Vote pour : 15.

DROIT DE PREEMPTION (délibération n°06-12/06/17).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'instauration du droit de préemption sur les zones U et AU ou pas.

Il rappelle qu'avant la révision validée depuis le 6 mars dernier, le droit de préemption n'a pu être appliqué, celui-ci n'ayant pas été délibéré.

Il rappelle également qu'avant la révision, le droit de préemption était instauré.

Vote pour : 15.

CONVENTION SITTEUR (délibération n°07-12/06/17).

Monsieur Philippe POULAIN fait part que suite aux travaux effectués sur la dorsale Nord, il convient de signer une convention avec le SITTEUR pour régler notre quote-part, soit 26 591,41 € annuellement pour une durée de 20 ans. Cette somme peut varier en fonction du volume d'eau consommée.

Le SITTEUR a contracté un prêt de 700 000 € et la taxe communale avait été augmentée en prévision de ces travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Vote pour : 15

SEZEO : STATUTS (délibération n°08-12/06/17).

Monsieur Denis MESSIO prend la parole et explique que le SEZEO a modifié ses statuts, que Force Energie aura en charge l'entretien de l'éclairage public, gaz et les feux tricolores.

Plusieurs compétences ont été rajoutées de façon à ne plus avoir à modifier les statuts.

Les membres du conseil municipal délibèrent sur la modification des statuts.

Pour : 15.

SEZEO : RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUIVRY (délibération n°09-12/06/17).

Monsieur Denis MESSIO signale que la commune de Guivry souhaite rejoindre un autre syndicat plus à proximité et que le conseil municipal doit se prononcer sur ce retrait.

Vote pour : 15.

LOCATION DES SALLES DES LOISIRS ET SOCIO-EDUCATIVE (délibération n°10-12/06/17).

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération qui concerne la location des salles et qui ne correspond plus à la procédure souhaitée par la trésorerie.

Location de la salle des loisirs (70 personnes maxi) :

- 160 € que la salle.
- 195 € la salle avec la vaisselle et le lave-vaisselle.
- Acompte : 50 € à la réservation.
- Solde à la remise des clés.
- 250 € de caution.
- Remboursement de l'acompte si désistement dans un délai inférieur ou égal à 60 jours.

Location de la salle socio-éducative (150 personnes maxi) :

- 440 € que la salle.
- 500 € avec la vaisselle et le lave-vaisselle.
- Acompte à la réservation : 132 € que la salle ou 150 € avec la vaisselle et le lave-vaisselle.

- Solde à la remise des clés.
- Cautions : 150 € pour le ménage et 500 € pour dégradations.
- Remboursement de l'acompte si désistement dans un délai inférieur ou égal à 60 jours.

La vaisselle cassée doit être remboursée au prix du remplacement (chez un fournisseur de collectivité) au moment de la location

Vote pour : 15.

PASS SENIORS (délibération n°11-12/06/17).

Monsieur Eric BARRUET signale que comme l'an dernier, l'association « Les Mesanges » demande le versement du montant du dispositif avant la fin de l'année parce qu'ils fonctionnent en année civile.
Le montant est de 450 €.

Vote pour : 15.

JURES D'ASSISES

Le Tribunal de Grande Instance de Beauvais a comme tous les ans envoyé les documents pour le tirage au sort des jurés d'assises. Il est procédé à celui-ci comme suit :

| N° de page | N° de ligne | Nom | Prénom | Adresse |
|------------|-------------|-------------------------------|-----------|---|
| 86 | 9 | PINCEMAILLE épouse FELTRIN | Ghyslaine | 3 rue des Rosiers 60700 St-Martin-Longueau |
| 45 | 6 | JIBERT | Myriam | 84 rue de Paris 60700 St-Martin-Longueau |
| 15 | 7 | BUTARD | Mickaël | 14 rue du Marais 60700 St-Martin-Longueau |

QUESTIONS DIVERSES

Travaux mairie/médiathèque :

Madame Michelle CHAMBRELENT informe qu'une réunion de chantier a lieu tous les mardis depuis début mars.

Les travaux de couverture viennent de commencer.

Certains mobilier pour la médiathèque ont été commandés et une réunion a eu lieu avec BUREAU 60 par l'intermédiaire de CAP'OISE.

Maison médicale :

Les travaux ont également débutés et devraient être terminés pour début 2018.

Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire avise qu'il a reçu un courrier de la Préfecture l'informant de l'obligation de convoquer le conseil municipal le 30 juin prochain pour désigner des délégués titulaires et suppléants qui prendront part le 24 septembre prochain à l'élection des 4 sénateurs du Département. Le nombre de délégués, mode de scrutin, modalité de transmission des PV nous seront transmis ultérieurement.

Affaires BOURGEOIS et KOLOR :

Bourgeois : Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'EPFLO qui est chargé de l'achat du terrain l'informant de l'accord des héritiers pour la vente de 5 388 m² pour 427 470 €. Une vingtaine de logements sont prévus pour du locatif (12 pavillons, 4 T2 et 4 T3)
L'OPAC et OISE Habitat travaillent sur le projet.

Voisins vigilants et problème de malveillance sur la commune :

Monsieur le Maire a eu la réunion prévue dans la convention concernant ce sujet le 2 juin dernier avec le Major PEQUERY de Brenouille qui a révélé une stabilité des dégradations depuis 1 an.

Epaves sur la voie publique :

L'enlèvement d'épaves sur la voie publique pose un gros problème, la procédure est longue et onéreuse, environ 300 € à charge des collectivités. La commune de Brenouille a passé une convention avec une casse.

Rythmes scolaires et information école :

Les textes pour le retour de la semaine à 4 jours ne sont pas encore parus, un sondage sera fait auprès des parents pour recueillir leur avis.

Les autorisations (éducation nationale pour les cours et Conseil Départemental pour le transport) seront adressées lorsque tous les éléments seront réunis, avis du conseil d'école, délibération du RPI, il est probable que le RPI repasse dès la rentrée de septembre 2017 à la semaine de 4 j.

Monsieur MULLIER, de Directeur du groupe scolaire de St-Martin-Longueau a fait valoir ses droits à la retraite, il sera remplacé par une Directrice.

Messieurs HAMERY et SAINTPAUL quitte aussi nos groupes scolaires.

Monsieur LAURENT signale que dorénavant, les parents des enfants utilisant le transport scolaire du RPI doivent obligatoirement faire une inscription sur le site de Oise mobilité pour bénéficier de la carte scolaire, celle-ci sera gratuite.

Village fleuri :

Un jury du Conseil Départemental sera présent le 28 juin prochain vers 15h pour faire le tour du village et des personnes souhaitant participer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h54.

| | | | | |
|------------------|------------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Michel COLLETTE | Eric BARRUET | Denis MESSIO | M-Claire VERCRUYSSSE | Nadège ROELENS |
| Procuration | Procuration | | | Procuration à Eric BARRUET |
| François LAURENT | Odile CORDIER | Médéric PARROT | Michelle CHAMBRELENT | Isabelle FORTE |
| | Procuration | | | |
| Nicole DIMINO | Philippe POULAIN | Bruno PUIS | Jean-Pierre WRZUCHOL | Christine NEIVA TORRES |
| | | | Procuration à Michel COLLETTE | Procuration à Odile CORDIER |